

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025 dans le département de la Sarthe.  
**Date :** Tue, 2 Apr 2024 21:32:17 +0200  
**De :**  
**Pour :** pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

AVIS DÉFAVORABLE

Encore une fois!

La période supplémentaire du mois de juin que vous avez déjà, malheureusement, obtenue ne vous suffit elle pas??

Des dégâts occasionnés ? Lesquels ? Dans quelles mesures? Sont ils récurrents?

La solution de faire appel aux chasseurs pour tuer est devenue si courante, si facile a priori, rapportant aussi des électeurs aux futures élections!

MAIS il existe une convention (Convention de Berne) qui demande que des conditions soient réunies. Or, je suis certain qu'aucun rapport dans votre département ne quantifie les dégâts, qu'aucune autre solution que tuer n'a été recherchée qu'aucune étude n'a été menée pour connaître l'impact du dérangement sur la survie de la population.

C'est honteux que la vénérie sous terre existe encore, et encore plus honteux de demander une période complémentaire!

Pour des raisons éthiques et parce qu'aucune autre solution alternative n'est jamais envisagée

Je vous envoie mon avis défavorable.

Cordialement

Saline Nebanca

Envoyé de son iPhone